

COMPTE RENDU Du CONSEIL D'ECOLE du 07/ 11 / 2024

→ L'équipe enseignante :

Mme Laguerre est remplacée par M. Saubiette TS qui restera toute l'année.
M. Boubilla complète les 50% de Mmes Revel et Cros.
Mme Tajan remplace Mme Beauflis qui est désormais sur Seysses.
Fermeture d'une classe en élémentaire (poste PES)

5 élus FCPE &
7 élus ARPEF



→ Résultats des élections du 07 octobre :

	13 classes					12 classes
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'inscrits	478	497	481	459	457	413
Nombre de votants	224	219	248	264	245	279
Nombre de bulletins blancs ou nuls	14	21	21	25	24	22
Suffrages exprimés	210	198	227	239	221	257
Taux de participation	46,86%	44,06%	51,56%	57,52%	53,61%	67,55%

Les erreurs constatées restent toujours les mêmes : le panachage des listes alors qu'il n'est pas autorisé, des noms entourés sur les bulletins, les bulletins des deux parents dans la même enveloppe bleue, l'enveloppe non signée.

→ Rappel / Modification du règlement intérieur (2024)

III - ÉDUCATION ET VIE SCOLAIRE > paragraphe 5 / comportement des élèves

Application du protocole départemental pour la prévention et la lutte du harcèlement.

En référence à l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection dans les établissements scolaires, les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé. Pour ce faire et afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidation ne s'installent, des actions conservatrices seront mises en œuvre suivant le protocole départemental pHARe.

L'école est engagée dans le programme Phare. Dans ce cadre, elle peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent pour partie acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation et le directeur réunit une équipe éducative. A l'issue et pour les situations le nécessitant, l'Inspecteur de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Lorsque le comportement d'un élève s'avère intentionnel, répété et fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école peut, après avoir réuni l'équipe éducative, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Si, malgré la mise en œuvre de ces mesures, le comportement de l'élève persiste, il saisira le DASDEN 31.

Harcèlement : conduite intentionnellement agressive qui dure et se répète dans le temps (même avec des interruptions). Dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire et de pHARe1, il est possible que l'équipe (possibilité de l'élargir) fasse passer des entretiens aux élèves d'une classe pour accompagner une situation. Une autorisation / information aux familles est nécessaire pour utiliser la MPP.

pHARe 1 :

- 10h d'apprentissage annuel dès le CP
- Chartes pour l'école Niveau
- Equipe ressource sur la circonscription (réfèrent circonscription M. Delon + MPP)
- Sensibiliser les personnels et les parents d'élèves + former des ambassadeurs + Permettre un climat scolaire serein
- Former les personnels au protocole école déjà établi
- Participation à la journée nationale Non au Harcèlement (novembre), au prix NAH
- Développer / Appréhender la méthode de la « préoccupation partagée »
- Présentation questionnaire national : demande institutionnelle pour le jeudi 7 et le vendredi 15 novembre.

→ Vigipirate : les mesures s'appliquent y compris aux activités périscolaires.

- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte avec contrôle en cas de doute (notamment des sacs). En cas de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée, en cas de doute le directeur d'école peut à aussi en refuser l'accès.

Exercice incendie le 24 septembre 2024 > RAS

Exercice PPMS « intrusion-confinement » le jeudi 17 octobre 2024.

Deux autres exercices à prévoir (dont un sans prévenir les collègues ainsi qu'un autre conjointement à l'ALAE).

Un des deux sera en lien avec la thématique « Risques Naturels et Technologiques »

Réécriture du PPPMS dit unifié > utilisation d'un même document pour toutes les écoles. Il est à élaborer avant juin 2025 et sera communiqué par de DSDEN 31 aux forces de sécurité intérieure, au service d'incendie et de secours, à la préfecture en juillet. Il est révisable après chaque exercice.

Il s'agit d'identifier les zones de mise en sécurité, établir et valider le système d'alarme (à distinguer de l'incendie), identifier les menaces et risques majeurs, mettre en place des procédures et répartir des missions en organisant les responsabilités en

lien avec une cellule de crise, vérifier l'annuaire de crise, vérifier la liste des élèves et personnes nécessitant une attention particulière.

➔ Effectifs total groupe scolaire 282 (309)

Maternelle :

PS	MS	GS	TOTAL cycle 1
27	37	31	95

Réparti en 4 classes :

PS MS	Mme Le Neindre	14/11
PS MS	Mme Cros et M. Boubilla	13/11
MS GS	Mme Revel et M. Boubilla	7/16
MS GS	M. Saubiette	8/15

Elémentaire :

CP	CE1	CE2	Total cycle 2	CM1	CM2	Total cycle 3	Total élémentaire
27	44	43	114	36	37	73	187

Réparti en 8 classes

CP	Mme Bonnet	20	CM1	Mme Forgeois	23
CP CE1	Mme Souque	7/13	CM1 CM2	M. Barthié	13/11
CE1	Mme Tajan	24	CM2	M. Thiéry	26
CE1 CE2	Mme Cros	7/17			
CE2	Mme Lembrez	26			

➔ Prévision des effectifs

PRIMAIRE	MATERNELLE				ELEMENTAIRE					
	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		TOTAL
État du 07/11/2024	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Niveaux										
Nombre de classes	4				8					12
Effectifs constatés (au 07/11/2023)	-	27	37	31	27	44	43	36	37	282
Montée pédagogique & prévisions		25	27	37	31	27	44	43	36	270

Les effectifs actuels laissent déjà envisager la fermeture d'une classe (prévisions à -11) dans la ligne droite de la baisse démographique.

➔ ENT- Ecole (Beneylu)

EduConnect pour les parents

Pour les parents, privilégier la connexion via EduConnect. Ils se connecteront ainsi avec des comptes qu'ils ont déjà ou qu'ils se créeront eux-mêmes, il n'y a pas de code d'accès à leur distribuer

Un kit de rentrée contient les lettres d'information aux parents, le tutoriel EduConnect, les flyers, les chartes, un diaporama à partir duquel la feuille jointe au PV a été éditée pour les représentants des Parents d'Elèves.

Le GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources) est l'application de l'ENT permettant l'accès sécurisé aux ressources externes à l'ENT, gratuites ou payantes (Calculatrice, Domino, Lalilo, etc...). Chaque début d'année, les enseignants qui sont tous par défaut « responsables d'affectation » doivent effectuer une série d'opérations simples pour ouvrir le GAR et affecter des ressources aux élèves et aux autres enseignants.

➔ Rythmes Scolaires :

Réf : Article L.521-1 du code de l'Éducation et articles D.521-10 à D.521-13 du code de l'Éducation.

Régime de droit commun > Une semaine scolaire qui comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées ;

Des heures d'enseignement organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée;

Une durée minimale de pause méridienne au moins égale à une heure trente.

Régime dérogatoire > Soit dans le cadre d'un fonctionnement sur 9 demi-journées sur les maximas horaires de 5h30 par jour et de 3h30 par demi-journée (dans la limite de 6h00 par jour) et / ou sur le positionnement d'une demi-journée de cours le samedi matin à la place du mercredi matin. Dans ce cas de figure, un projet éducatif territorial (PEDT) est exigé. Soit sur la libération d'un après-midi de cours pour y regrouper les activités périscolaires ; soit sur une organisation des enseignements sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours avec un certain nombre de contraintes)

Les parents via les diverses fédérations ont jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 pour réaliser des concertations locales. A cette date impérative, un conseil d'école extraordinaire votera sur les propositions recensées.

Remontée auprès des IEN

Remontée au rectorat le 13 janvier et saisine pour avis des Maires par le DSDEN 31 le 15 janvier

Décision lors du CDEN Conseil Départemental de l'Education Nationale en juin 2025

➔ **Projet d'Ecole** sera présenté lors du dernier Conseil d'Ecole de juin 2025 sur les 4 axes dégagés lors de l'évaluation d'école, à savoir :

- Amélioration du résultat des élèves
- Cohérence des répartitions et progressions pregnant en compte les nouveaux programmes cycle 2 et ajustements au cycle 1 (Bulletin officiel n° 41 du 31 octobre 2024) et les formations des constellations
- Climat scolaire / Parcours citoyen et parcours de santé
- Co-éducation

APC (30h).

Elles s'ajoutent aux 24h d'enseignements et offrent un large champ d'actions pédagogiques permettant d'apporter aux élèves un accompagnement différencié et adapté à leurs besoins. 2 X 45 min les mardis et jeudis 16h15 à 17h en petits groupes avec des groupes reformulés à chaque période.

Etude surveillée avec 4 groupes de 16/18 élèves en moyenne : 2 avec des CE et 2 avec des CM.

➔ **SDEI / PIAL / PPS / MDPH / AESH**

23 élèves bénéficient d'un PPS : 23 élèves ont une notification avec AESH mut dont 5 l'ont avec AESHi.

Dans les faits, seule une AESHi sur l'école suit un élève de CP. Huit AESH sur l'école permettent un accompagnement des élèves notifiés, elles sont généralement associées à une classe. Des dossiers en attente (dépôt enregistré auprès de la MDPH) auxquels se rajouteront certainement des nouvelles demandes en cours d'années.

➔ **Temps AGGLO-ALAE** : Rappel : Mme Lacueba directrice de structure, reste l'interlocutrice principale pour toutes les questions relatives à la restauration scolaire, la garderie ainsi que les activités ALAE-ALSH

Contact(s): clae.frou.curie.ele@agglo-muretain.fr ; tél : 05.34.51.74.12

	Maternelle	Elémentaire
Matin	30 à 40 élèves	80 élèves en moyenne
Midi	70 > 3 / 4 animatrices	140-150 > 5 / 6 animateurs
Soir	30	90
Projets	Super héros	langage des signes, tris alimentaire, jeux coopératifs

En commun : gestion des conflits et des émotions ; Gazette de l'ALAE ; Développer / goûter partagé / projection sur spectacle de fin d'année ; Domius, terrasses de Mailheaux

Quid d'une surfacturation sur l'ALAE (temps d'accueil et de garderie)

Reprise du "service à table" par la Mairie.

Taux d'encadrement et fonctionnement avec Mme Noble pour la coordination.

Confection des repas et service à table.

➔ **Travaux - Aménagements** :

Marquages des cours à repasser (jeux) / revêtement cour élémentaire

Bancs

Participation des écoles aux célébrations commémoratives. CMJ + collège / rénovation du monument

La séance est ensuite levée.